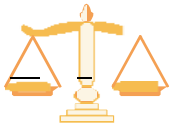
INTERVENIR APRÈS UNE AUTRE ENTREPRISE : QUELS RÉFLEXES AVOIR ?

Décembre 2023

Textes de référence :

Article 1231-1 du Code Civil
Articles 1792 et suivants du Code Civil
Article 9 du Code de Procédure Civile



Quelles sont vos obligations générales en tant que professionnel ?

- En tant que professionnel, vous êtes tenus de réaliser vos travaux conformément aux règles de l'art, DTU et préconisations des fabricants. A défaut, votre responsabilité est susceptible d'être recherchée.
- Vous avez également des obligations d'information et de conseil ainsi qu'une obligation de résultat vis-à-vis de vos clients.
- Vous devez également apprécier si les supports sont aptes à recevoir vos ouvrages.

Quels sont les risques à intervenir après un autre professionnel ?

- Vous êtes responsable par principe de l'acceptation du support sur lequel vous allez réaliser vos travaux.
- Ainsi, vous devez, avant d'entreprendre vos travaux, apprécié si les supports sont aptes à recevoir votre ouvrage et si vous les estimez inacceptables, en informer votre client avant de commencer votre travail.

Conseils de la CAPEB :

Vérifiez scrupuleusement les réalisations du professionnel précédent. Si vous avez le moindre doute sur la qualité des travaux précédents, il est impératif de ne pas accepter le chantier.

Si vous entendez réaliser tout de même la prestation,veillez à formuler des réserves quant au support.

CAPEB
L'Artisanat du Bâtiment
Saone et Loire

- Autrement dit, si vous décidez d'intervenir sur les réalisations de l'entreprise précédente, vous devez apprécier les travaux déjà réalisés. A défaut de réserves vous assumerez les conséquences liées à cette intervention.

- Aussi, votre intervention pourra avoir pour effet de couvrir les éventuelles malfaçons ou non façons de l'entreprise précédente.

Il est donc vivement conseillé d'être vigilant quant à l'acceptation des prestations et de bien apprécier les travaux déjà réalisés. Si vous avez le moindre doute, il est impératif de ne pas accepter le chantier !

CAPEB
l'Artisanat du Bâtiment
Saone et Loire